

COMMUNIQUÉ DE PRESSE // Mercredi 31 janvier 2024

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE ET THÉÂTRE

Inscriptions pour la rentrée 2024-2025 à partir du 5 février 2024

Les classes à horaires aménagés font partie d'un projet éducatif global, établi conjointement entre l'Éducation nationale et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté Urbaine d'Alençon, permettant à un enfant d'apprendre et de pratiquer la musique ou le théâtre sur le temps scolaire grâce à un emploi du temps aménagé.

Ce dispositif concerne les enfants âgés de 10 à 14 ans, de la 6^e à la 3^e pour les classes à horaires aménagés musique (CHAM) et de la 5^e à la 3^e pour les classes à horaires aménagés théâtre (CHAT). Il est accessible, sous conditions, à tous les élèves, indépendamment de la carte scolaire. Par ailleurs, les élèves des classes à horaires aménagés doivent obligatoirement être inscrits au conservatoire.

Les cours ont lieu majoritairement en temps scolaire, au collège [Jean Racine ou Louise Michel à Alençon] et/ou au conservatoire pour les CHAM ou au théâtre d'Alençon pour les CHAT. Les parcours musicaux et théâtraux peuvent également faire l'objet de restitutions (concerts, spectacles...) hors du temps scolaire.

Pour intégrer une classe à horaires aménagés, un dossier d'inscription doit être déposé. L'admission résulte de l'examen de ce dossier et du niveau de pratique musicale ou théâtrale permettant d'évaluer la capacité et le degré de motivation de l'élève.

► Pratique

Les **dossiers d'inscription, disponibles à compter du lundi 5 février 2024** à l'accueil du Conservatoire à Rayonnement Départemental et en ligne sur www.cu-alencon.fr [rubrique Sortir, bouger], sont **à retourner au plus tard le mercredi 10 avril 2024 au conservatoire.**

Une **réunion d'information** sur les classes à horaires aménagés musique et théâtre se tiendra le **vendredi 5 avril** au collège Jean Racine (75 place du Champ du Roi - Alençon).

Des évaluations spécifiques et l'examen des candidatures en commission présidée par le Directeur Académique auront lieu en mai pour une notification d'affectation en juin par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale.

► Renseignements

Conservatoire à Rayonnement Départemental 13 rue Charles Aveline - Alençon
02 33 32 41 72 - conservatoire@cu-alencon.fr
www.cu-alencon.fr [rubrique Sortir, bouger]